

PROJET ATINEA La Roche-sur-Yon (85)

PIECE A

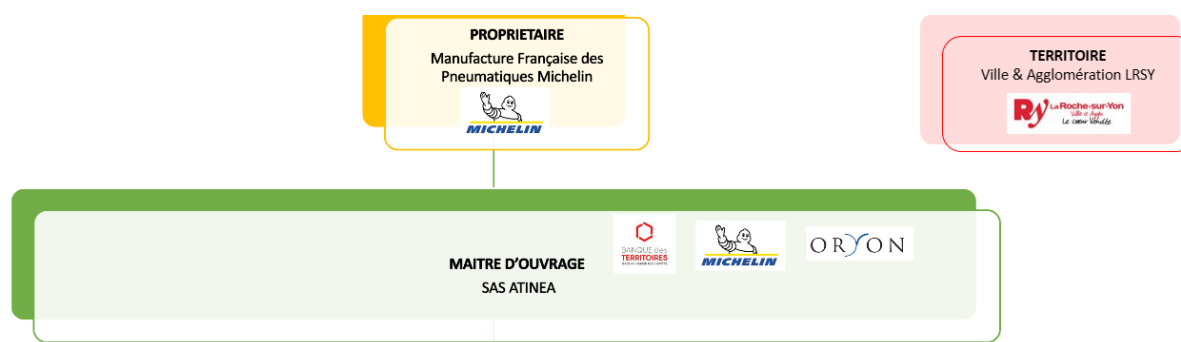
Note de présentation Non technique

1– DESCRIPTION DU PROJET	1
1.1 – Contexte général du projet.....	1
1.2 – Description du projet.....	3
1.2.1 - Composante du site actuel	3
1.2.2 – Programmation détaillée	4
2– RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LE PROJET	10
3– VOLET HYDRAULIQUE.....	10
3.1 - Gestion des eaux pluviales	10
3.2 - Gestion des eaux usées	13
3.3 – Zones humides.....	13
3.4 – Respect du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Lay	13
4- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	14
4.1 - Sites Natura 2000	14
4.2 - Inventaires ZNIEFF.....	15
4.3 - Espaces Naturels Sensibles (ENS)	17
5 – OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DES ESPECES PROTEGEES (ARTICLES L.411-2 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)	17
5.1 – Objet de la demande de dérogation	17
5.2 – Motif de la demande de dérogation.....	18
5.3 – Les enjeux vis-à-vis des habitats et de la flore	18
5.4 – Les enjeux vis-à-vis de la faune	18
5.5 – Synthèse	21

1– DESCRIPTION DU PROJET

1.1 – Contexte général du projet

En mars 2020, le site Michelin de la Roche-sur-Yon cesse définitivement son activité de fabrication de pneumatiques. En juin 2023, Michelin s'engage officiellement dans la restructuration du site, aux côtés de la banque des Territoires et ORYON, société d'économie mixte du territoire vendéen. A eux trois, ils forment la SAS ATINEA dont l'objectif est de transformer le site actuel en un pôle d'excellence accueillant des entreprises et industries portant des projets innovants dans les domaines de la mobilité et des énergies renouvelables.



Le site actuel de 20 hectares se compose de sept bâtiments pour un total d'environ 60 000 m².

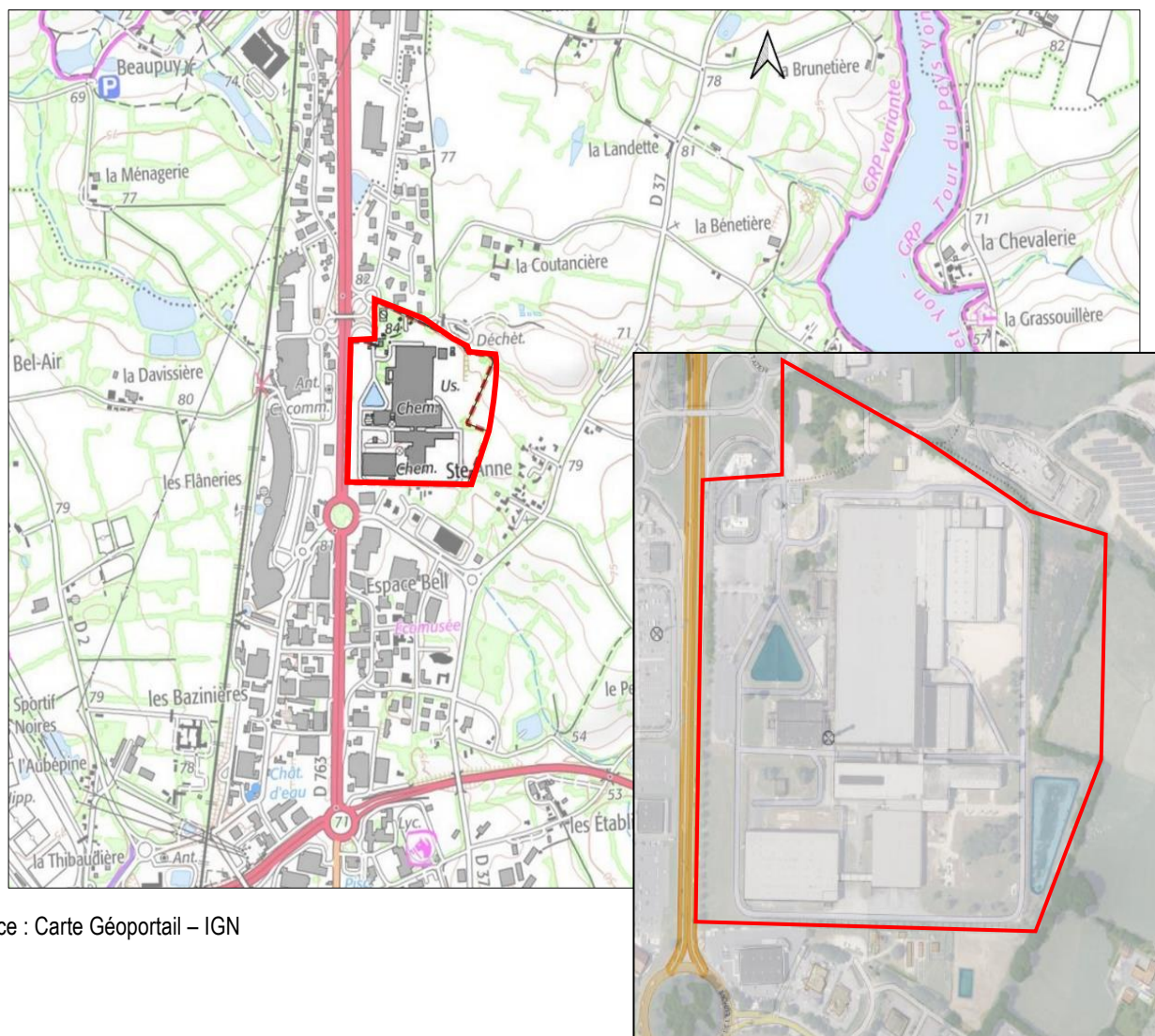
Le projet prévoit un réaménagement de ces espaces afin de proposer un ensemble cohérent d'aménagements avec les documents d'urbanisme et en accord avec les enjeux environnementaux du site et la réglementation environnementale qui en découle (bâtiments tertiaire, parkings, espaces verts, zones humides, biodiversité faunistique et floristique, etc ...)

Le site du projet se localise à l'entrée Nord de l'agglomération de La Roche-sur-Yon en bordure de la D763.

Les parcelles impliquées dans le projet sont les ES 2, 3, 4, 5 et 18, ainsi que la ER 45 et 47.

Le périmètre d'étude s'étend sur environ 20 hectares et s'intègre en majorité au sein de l'ancien site industriel de Michelin. Le site est actuellement composé de bâtiments industriels, de bassins et d'espaces verts d'accompagnement.

LOCALISATION ET PERIMETRE DU PROJET



Source : Carte Géoportail – IGN

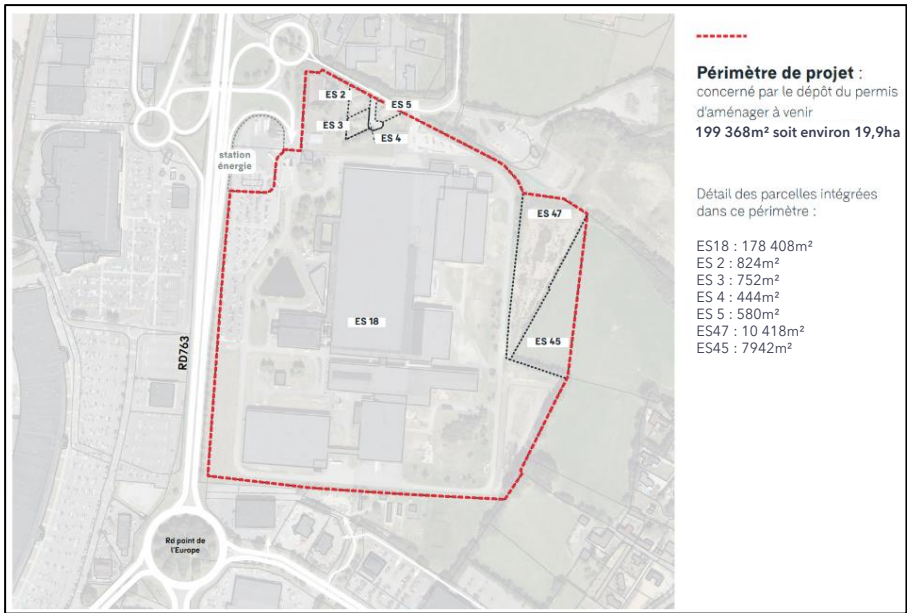


Localisation du site du projet

1.2 – Description du projet

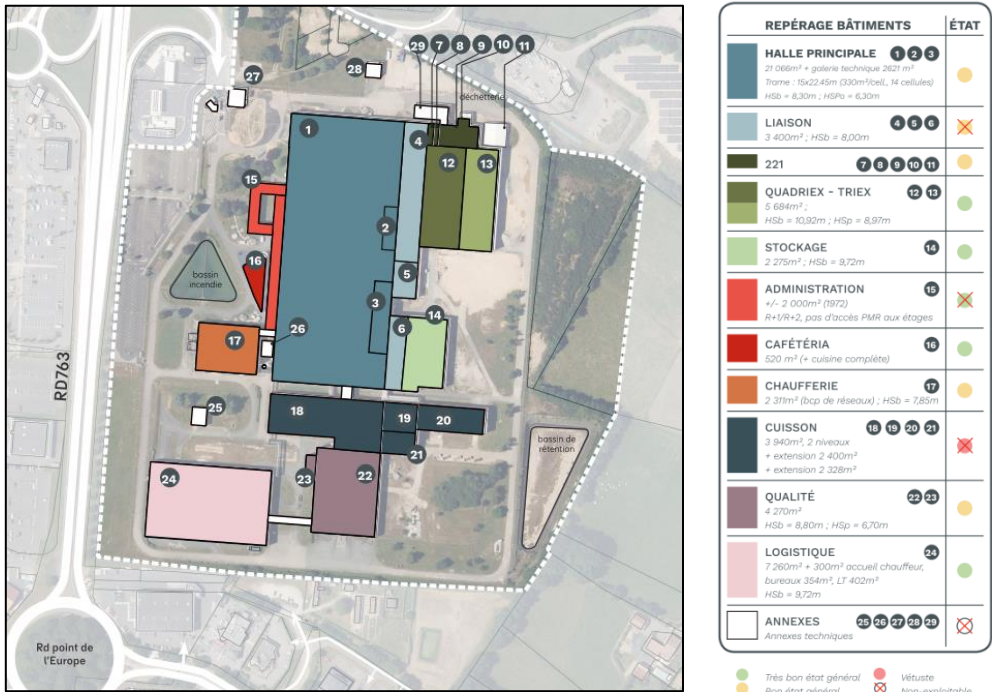
1.2.1 - Composante du site actuel

Le site du projet se compose de 7 parcelles cadastrales telles que présentées sur le plan ci-dessous :



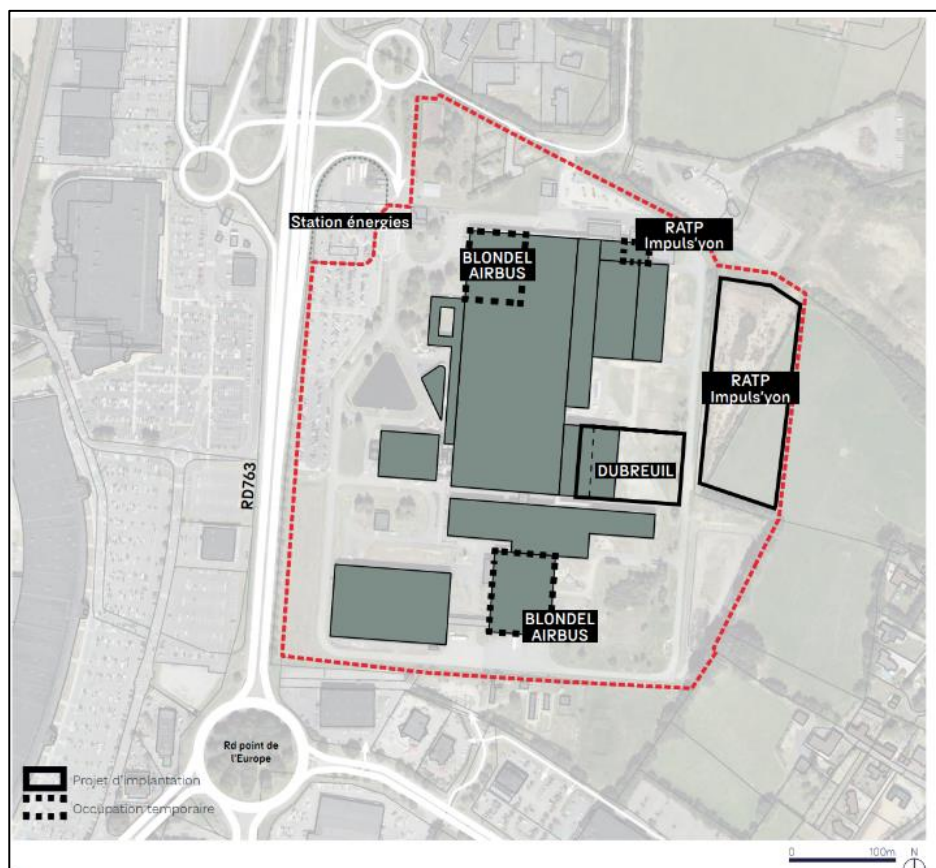
Source : MAGNUM

Des entités bâties existent sur le site : certains bâtiments sont dans des états de conservation hétérogènes et nécessitent une démolition. Des arbitrages ont permis de définir quels bâtiments étaient susceptibles d'être réutilisés dans le projet de requalification du site.



Source : MAGNUM

Actuellement, de nouveaux acteurs utilisent déjà certains bâtiments du site et d'autres se sont positionnés pour s'y installer, à l'image de l'entreprise RATP Impuls'Yon.



Source : MAGNUM

Afin de répondre aux différents enjeux mis en avant dans le cadre des études préalables vis-à-vis de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, etc., le projet a fait l'objet de plusieurs variantes étudiées par une équipe AMO pluridisciplinaire.

Le projet retenu correspond à la version la plus aboutie qui intègre ces différents éléments, dont la prise en compte des espèces protégées.

1.2.2 – Programmation détaillée

Depuis l'arrêt de la production, le site de Michelin n'a subi que très peu de transformations : exceptées les machines qui ont été démantelées, l'intégralité du site est restée identique à l'époque où l'usine était encore en fonctionnement. Les bâtiments, la voirie interne, les clôtures, tout est resté sur le « modèle Michelin ».

Or, la nouvelle vocation du site induit un nouveau fonctionnement et donc de nouveaux aménagements : quelques bâtiments obsolètes, en mauvais état ou non- adaptés aux nouvelles activités devront être démolis, certains devront être partiellement transformés, avec notamment l'ajout d'espaces extérieurs privés qui seront décrits plus loin dans cette notice. Enfin, le projet prévoit la construction de plusieurs bâtiments tertiaire sur la frange ouest du site, le long de la RD763.

PROGRAMMATION BATIE

- **Les démolitions**

Dans une logique de réutilisation de l'existant et donc d'économie des ressources, le projet s'attache à réutiliser au maximum les bâtiments existants. Seuls quelques bâtiments à la typologie singulière empêchant leur réutilisation pour ATINEA seront démolis.

Ces démolitions permettent également d'optimiser le fonctionnement du site.

- Le bâtiment cuisson : d'une superficie totale de 6668m², le bâtiment cuisson comprend deux niveaux, avec un sous- niveau semi-enterré. Coincé entre le B15 et le bâtiment « qualité », son positionnement contraint les circulations au sein du site et bloque la façade du B15. De plus, la trame structurelle du sous-sol est très resserrée, en plus d'être abîmée, complexifiant de fait son réemploi. Le bâtiment présente également des fuites en toiture et n'est pas isolé. Sa démolition a donc été actée afin d'optimiser le fonctionnement du secteur sud du site.
- Une partie du bâtiment administration : accolé à la façade ouest du B15, le ce bâtiment présente une faible épaisseur de 9m qui limite les possibilités de réemploi. Il a donc été décidé de supprimer la partie en anneau mais de garder la barrette collée au B15 qui pourra accueillir des espaces de bureau.
- La liaison couverte : à l'est du B15, deux séquences de galerie couverte assuraient la liaison entre le B15 et les bâtiments annexes. Comme le projet cherche à autonomiser les bâtiments pour accueillir des entreprises indépendantes les unes des autres, cette galerie n'a plus lieu d'être. Elle est donc démolie et remplacée par des espaces de cours privatives à destination des industries qui occuperont le B15.
- Locaux techniques de faible emprise qui n'ont plus d'utilité seront aussi déconstruits : guérite pour le contrôle d'accès, transformateur, bâtiments techniques au nord, liaison couverte entre les bâtiments...

• Les transformations

Comme évoqué précédemment, le but du projet est de s'adapter aux nouvelles activités du site et de passer d'un site aménagé pour l'usage exclusif de Michelin à un site accueillant des entreprises indépendantes les unes des autres. Les bâtiments 221, Quadriex, Triex, stockage, qualité, logistique et chaufferie sont déjà adaptées à l'implantation d'industrie/artisanat d'envergure moindre comparée à Michelin. Ces bâtiments possèdent déjà des accès PL (quais ou portes sectionnelles). Ils ne font donc pas l'objet de modifications pour ce présent permis d'aménager. Seul un marquage au sol proposant un graphisme singulier et identitaire à ATINEA sera ajouté à ces lots.

Le bâtiment B15 quant à lui présente une superficie de 21066m², bien supérieure aux besoins des entreprises susceptibles de rejoindre ATINEA. Il sera donc divisé en plusieurs cellules, qui bénéficieront toutes d'accès PL indépendants et d'espaces extérieurs privés. Un certain nombre de percements sont donc à prévoir dans le volume existant du B15, sans que le volume en soient modifiés (à l'exception des démolitions décrites précédemment). Là aussi, le marquage au sol évoqué précédemment fait partie des nouveaux aménagements prévus.

• Les constructions neuves

Le renouveau du site Michelin suppose également l'accueil de nouvelles activités tertiaires, jusque-là peu présentes sur le site. Ainsi, quatre bâtiments de bureaux sont implantés sur le secteur nord-ouest du site. Ils viennent recomposer la façade ouest du site et joueront un rôle de « vitrine », participant de fait au renouvellement de l'identité du site. Chacun d'eux proposera du stationnement en socle.

Le bâtiment 1, au nord, propose un épannelage varié, avec une tête émergeant du talus existant et montant en R+6 maximum. Elle jouera le rôle de signal urbain et marquera l'entrée du site.

Les bâtiments 6 et 7, situés au sud de la station GNV doivent observer un recul de 100m par rapport à cette dernière ainsi qu'un recul de 35m par rapport à l'axe de la RD763. Leur implantation forme alors un angle ouvert, ménageant des vues sur le cœur paysager du site. L'épannelage proposé va de R+3 à R+6 maximum, afin d'apporter une certaine densité, de se différencier des volumes industriels du site tout en dialoguant avec les opérations tertiaires en cours sur la route de Nantes.

Une « ouverture paysagère » est ménagée entre les bâtiments 6 et 15 afin d'offrir des vues depuis la RD763 vers le cœur paysager du site.

Le bâtiment 15 aura une emprise similaire aux bâtiments 6 et 7 mais du fait de sa proximité avec le parking silo C, sa hauteur est réduite à R+3 maximum.

L'implantation de ces nouveaux programmes suppose également de mettre à jour l'organisation du stationnement. Trois parkings silos seront donc également construits, au nord, au centre et au sud du site afin de répartir au mieux les possibilités de stationnement. Ce point sera développé plus loin dans cette notice.

Au sud-est du site, un lot encore non bâti est prévu au projet. D'une surface de 10488m², la configuration de ce lot lui permet d'accueillir un bâtiment avec d'une surface d'environ 3000m². Du fait de sa proximité avec la SPA, ce bâtiment doit observer un recul de 25m par rapport à la limite parcellaire.

En termes de matérialité et tonalités, les bâtiments neufs respecteront les dispositions indiquées au PLUI et applicables à la zone UE dans laquelle s'inscrit le site d'ATINEA : tonalités harmonieuses, blanc pur proscrit ; matériaux bruts interdits, bois et métal privilégiés, matériaux bio-sourcés encouragés ; pastiche du style régional ou ancien proscrit.

PLAN DES BÂTIMENTS CONSERVES ET DEMOLIS



Source : MAGNUM

LES ESPACES EXTÉRIEURS PRIVATIFS

Les espaces extérieurs, aujourd'hui d'un seul tenant, seront demain divisés en deux catégories : les lots privés et l'ASL. Du fait de l'ouverture du site au public sur sa partie ouest, une partie des voies ainsi que le bassin de rétention sud-est seront rétrocédés à l'agglomération.

• Les lots privés

Pour les lots privés, le projet prévoit la création de zones de manœuvres au droit de chaque accès PL et ce pour chaque lot. Ces zones s'apparentent à des bandes de 20m de large dégagées de tout obstacle afin de permettre la manœuvre des PL. Ces zones de manœuvre ne seront pas clôturées mais un marquage au sol singulier les matérialisera afin de sécuriser les flux PL/VL/piétons à leurs abords. Comme évoqué précédemment, des cours privatives sont également prévues à la place de l'ancien bâtiment de liaisons. D'une largeur variant de 16 à 21m environ, ces cours pourront être clôturées afin de créer des zones de stockage sécurisées pour les entreprises en bénéficiant. Enfin, des emplacements de véhicules utilitaires pourront aussi être matérialisés grâce au marquage.

Les trois grands lots au sud (22,23,24) ont une configuration différente du B15 et des bâtiments qui lui sont adjacents. Leurs fonctionnements et leurs espaces extérieurs diffèrent alors quelque peu. En effet, du fait de leur position dans le site, ils sont à l'écart des trois parkings silos mentionnés précédemment. Ils auront donc leurs propres zones de stationnement aérien sur leurs lots. Des zones de manœuvres y sont aussi prévues. Ces lots comprennent également des espaces verts (pelouses, bande boisées...) ainsi que des haies qui viendront doubler les clôtures d'une hauteur maximale de 2m.

- **L'ASL**

La métamorphose du site Michelin pour devenir ATINEA intègre ainsi une nouvelle programmation bâtie mais également la réalisation d'espaces paysagers de qualité, notamment au cœur du site, autour de l'ancien bassin incendie et à proximité immédiate de la cafétéria (lot 13). Le but est d'offrir des espaces de pause agréables pour les usagers d'ATINEA, mais aussi de re-naturer le site. Ce point sera développé plus en détails dans la partie « 6. Le parti pris paysager » de cette notice. Une ASL est donc créée pour réaliser, gérer et garantir la pérennité de ces espaces extérieurs. Elle comprend également les espaces paysagers et cheminements piétons qui s'étendent du bassin central jusqu'au giratoire nord, dont la grande terrasse entre la cafétéria et le bassin central

- **La rétrocession**

La reconfiguration du site et son ouverture à tous, véhicules comme piétons, rend pertinent la rétrocession de ces voies. Le site de Michelin fonctionnait comme une enclave autonome, dorénavant, ATINEA est traversé, ce qui rend pertinent la rétrocession de ces voies à l'agglomération. Le projet respecte d'ores et déjà les prescriptions de l'agglomération, il a donc été convenu que les voies véhicules et les voies vertes desservant le site leurs soient rétrocédées.



Vue au sein de l'ancien site industriel
Source : ATLAM



Bassin pompier et bâtiment
Source : ATLAM

MASTERPLAN 04-2025



Source : MAGNUM

2– RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LE PROJET

Les rubriques de la nomenclature de la Loi sur l'Eau (décret n°2006-881), au titre du présent dossier, sont les suivantes :

RUBRIQUES DE LA LOI SUR L'EAU	PROCEDURES	PROCEDURE DU PROJET
2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	1° Supérieure ou égale à 20 ha : AUTORISATION 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : DECLARATION	AUTORISATION La surface collectée totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés et collectées par le projet, est de 20,934 ha.

**Le projet d'aménagement est soumis au régime d'autorisation
au titre de la Loi sur l'Eau.**

3– VOLET HYDRAULIQUE

3.1 - Gestion des eaux pluviales

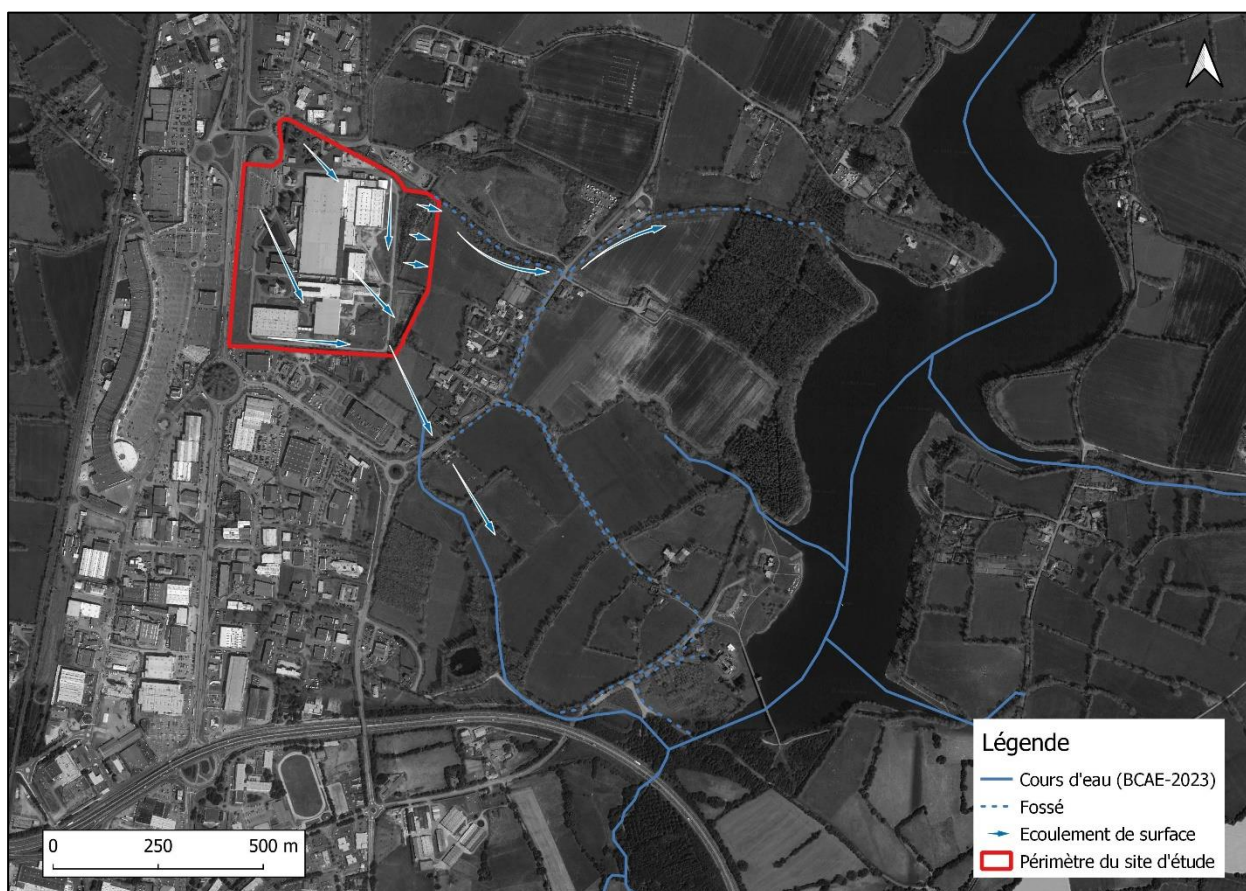
Les eaux pluviales du projet seront collectées par un réseau de noues et de réseau, quand la topographie ou le fonctionnement actuel du site rend la mise en place de noues techniquement impossible.

Plusieurs secteurs hydrauliques sont identifiés.

La gestion des eaux de ruissellement s'organisera selon 2 secteurs principaux munis chacun d'un bassin de rétention (un au Nord-Est et un au Sud-ouest). En plus de cette gestion à l'échelle de deux grands secteurs hydrauliques, quatre lots du projet d'aménagement devront être réfléchis afin de pouvoir proposer une gestion à la parcelle de leurs eaux pluviales, cohérente avec les règles émises dans ce dossier d'incidences.

L'ensemble des eaux de ruissellement du projet s'évacueront vers l'Est/Sud-Est en direction de l'Yon, au niveau du barrage de Moulin Papon.

PLAN DU PRINCIPE D'ECOULEMENT EN LIEN AVEC LE BARRAGE DE MOULIN
PAPON



Bassins projetés sur l'aménagement futur :

Le bassin sur l'aménagement projeté ne récoltera plus les mêmes surfaces et nécessitera donc une adaptation de sa géométrie.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, les bassins de gestion des eaux pluviales seront dimensionnés pour une pluie d'occurrence 10 ans avec un débit de fuite à 3l/s/ha.

Les zones de gestion des eaux pluviales étant envisagé sur des secteurs déjà urbanisés ou aménagés, aucun test d'infiltration n'a été réalisé à leur niveau.

Dans un souci d'optimisation des aménagements déjà existant, la réutilisation du bassin d'eau incendie (à l'Ouest du site) et des secteurs topographiquement bas permettra la collecte des eaux pluviales du projet.

Le dimensionnement des bassins (Sud-Est et Ouest) a été réalisé par la méthode des pluies (*Coefficients de Montana de La Roche-sur-Yon 1-24h*), pour une pluie d'occurrence 10 ans, avec un ouvrage de limitation de débit de 3l/s/ha.

Secteur hydraulique n°1 :

Surface collectée – 10,461 ha

Coefficient d'apport - 0,778

Volume utile (10 ans) – 3 382,5 m³

Débit de fuite (3l/s/ha) – 31,4 l/s + 29,98 l/s au NPHE pour le principe bassins en cascade (secteur hydraulique 2 à 6)

Temps de vidange – 29,9 h

Secteur hydraulique n°2 :

Surface collectée - 3,009 ha

Coefficient d'apport - 0,537

Volume utile (10 ans) - 600 m³

Débit de fuite (3l/s/ha) - 9 l/s

Temps de vidange - 18,5 h

Secteur hydraulique n°3 (lot n°17) :

Surface collectée ~ 1,8375 ha

Coefficient d'apport - 0,8

Volume utile (10 ans) – 616 m³

Débit de fuite (3l/s/ha) – 5,51 l/s

Temps de vidange – 31,1 h

Secteur hydraulique n°4 (lot n°24) :

Surface collectée – 1,147 ha

Coefficient d'apport - 0,668

Volume utile (10 ans) – 304m³

Débit de fuite (3l/s/ha) – 3,44 l/s

Temps de vidange – 25,5 h

Secteur hydraulique n°5 (lot n°23) :

Surface collectée – 1,38 ha

Coefficient d'apport - 0,718

Volume utile (10 ans) – 402 m³

Débit de fuite (3l/s/ha) – 4,14 l/s

Temps de vidange – 27 h

Secteur hydraulique n°6 (lot n°22) :

Surface collectée ~ 2,626 ha

Coefficient d'apport - 0,614

Volume utile (10 ans) – 624,3 m³

Débit de fuite (3l/s/ha) – 7,88 l/s

Temps de vidange – 22 h

Le système de rétention sera modifié afin de correspondre à l'état de l'art actuel. Il sera notamment équipé de dispositifs de traitement :

- Système d'obturation de l'ouvrage en cas de pollution accidentelle. Il se compose d'une vanne à chaînette au niveau du système d'ajutage.
- Cloison siphonide dans le système d'ajutage (rétention des huiles et hydrocarbures).
- Zone de décantation dans le bassin de rétention.
- Surverse intégrée à l'ouvrage de rétention, pour des pluies supérieures à l'occurrence décennale.

3.2 - Gestion des eaux usées

Le projet entrainera une production supplémentaire d'eaux usées. Les eaux de process en liens avec les futures entreprises devront faire l'objet d'une étude spécifique et ne seront pas comptabilisées dans le dimensionnement global des effluents.

Les effluents seront raccordés au réseau d'assainissement public existant, et seront traités par la station d'épuration « Moulin-Grimaud » (code Sandre 0485191S0006) à l'Ouest de la Roche-sur-Yon. Cette station fonctionne par boues activées, avec une capacité nominale de 83 333 EH (4999,98 Kg DBO5).

Pour rappel :

Selon le rapport d'activité 2022, cette station est utilisée à 90,46 % de sa capacité hydraulique et à 67,12 % de sa charge organique.

Cependant, la collectivité de la Roche-sur-Yon Agglomération a été mise en demeure de procéder à la mise en conformité de sa station. En effet, en cas d'épisode pluvieux, celle-ci subit des dysfonctionnements hydrauliques de plus en plus récurrents.

Les travaux de réalisation de la nouvelle station devront débuter au plus tard le 15 novembre 2025 pour une mise en eau au plus tard le 15 novembre 2027.

3.3 – Zones humides

Le diagnostic réglementaire des zones humides réalisé le 15 février 2024 a révélé la présence de 4 secteurs humides pour un total de 1 795 m² au seul titre du critère pédologique, localisé au nord-ouest du site pour 3 patchs et au sud-est pour la dernière entité.

3.4 – Respect du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Lay

Le projet respecte :

- La disposition 3D-2 du SDAGE, concernant la gestion des eaux pluviales :
 - 1 Dimensionnement des ouvrages de régulation pour des pluies de retour d'occurrence 10 ans minimum => le projet dimensionne son bassin pour une pluie d'occurrence 30 ans.
 - 2 Calibrage du débit de fuite de la retenue de 3l/s/ha, avant rejet vers le milieu récepteur.
- L'objectif de qualité retenu par le SDAGE Loire – Bretagne.

Concernant le SAGE Lay Le projet prévoit la mise en place de dispositifs de traitement qualitatif et quantitatif des eaux permettant de satisfaire les enjeux relatifs à la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Le site du projet comporte une zone humide et une partie de celle-ci est impactée. **Une compensation des fonctionnalités perdues et d'au moins le double de la surface impactée est réalisée.**

4- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

4.1 - Sites Natura 2000

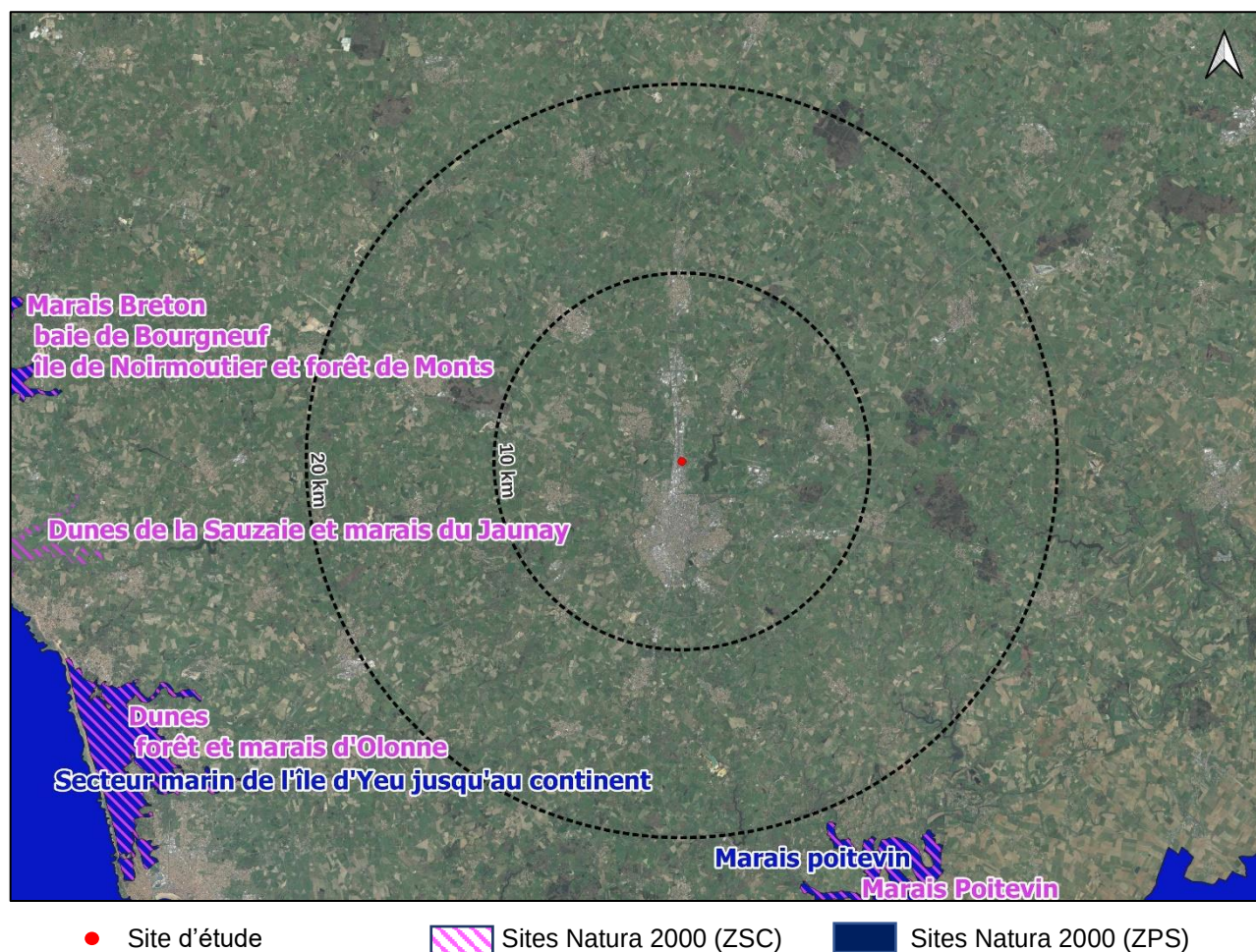
Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernées sont mentionnés dans les directives européennes "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

- Ce réseau rassemble :
- Les zones de protections spéciales ou ZPS, relevant de la directive "Oiseaux" ;
- Les zones spéciales de conservation ou ZSC, relevant de la directive "Habitats".

L'intégration d'un espace naturel à ce réseau fait l'objet d'une désignation précédée d'une phase d'inventaire : l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) conduit à la désignation des ZPS, l'inventaire puis la proposition de Sites d'Importance Communautaire (SIC) conduit à la désignation des ZSC. Un document d'objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site, les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site d'étude, correspondent à ceux du Marais Poitevin, dont les limites se situent à un peu plus de 20 km au Sud :

- ZSC FR5200621 : "Marais poitevin" ;
- ZPS FR5410100 : "Marais poitevin".



A cette distance, Il n'existe pas de connexion directe entre le site du projet et les sites Natura 2000, aux caractéristiques spécifiques.

4.2 - Inventaires ZNIEFF

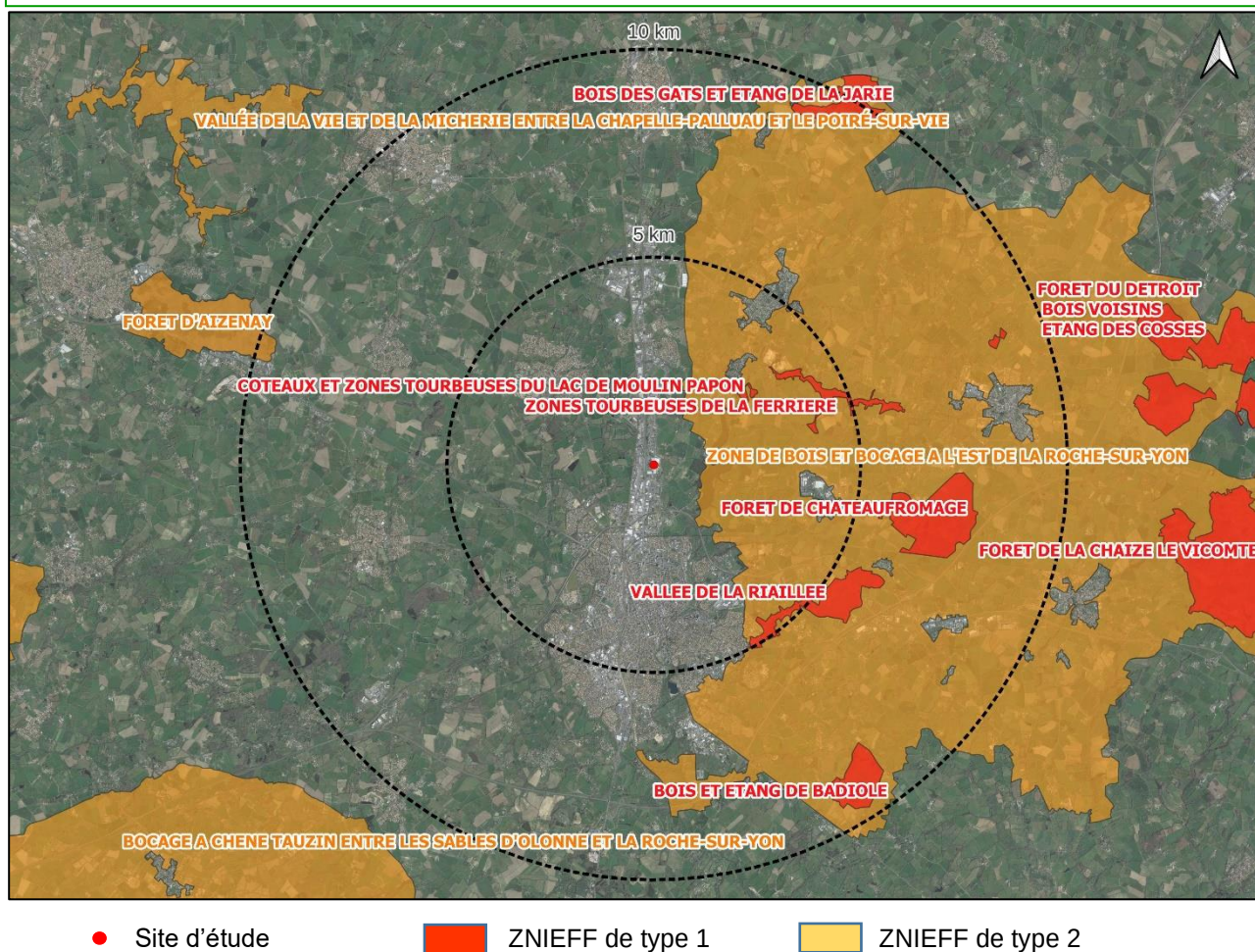
Les ZNIEFF constituent des documents d'alerte sur la richesse patrimoniale des espaces naturels et la présence d'espèces et de milieux rares ou menacés qui méritent d'être préservés de tout aménagement susceptible de perturber leur fonctionnement écologique.

Les ZNIEFF de type 2 identifient de grands ensembles naturels riches. Elles peuvent inclure des zones de type 1 qui identifient des espaces plus ponctuels, homogènes d'un point de vue écologique, qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.

Plusieurs ZNIEFF se situent dans un rayon de moins de 5 km du site d'étude :

- ZNIEFF de type 1 520616306 : "Coteaux et zones tourbeuses du lac de Moulin Papon" : 2 km
- ZNIEFF de type 1 520616307 : "Zones tourbeuses de La Ferrière" : 3,5 km
- ZNIEFF de type 1 520616308 : "Vallée de la Riaillée" : 4 km
- ZNIEFF de type 2 520005759 : "Zone de bois et bocage à l'Est de La Roche-sur-Yon" : 0,9 km

SITUATION DU SITE D'ETUDE VIS-A-VIS DES ZNIEFF



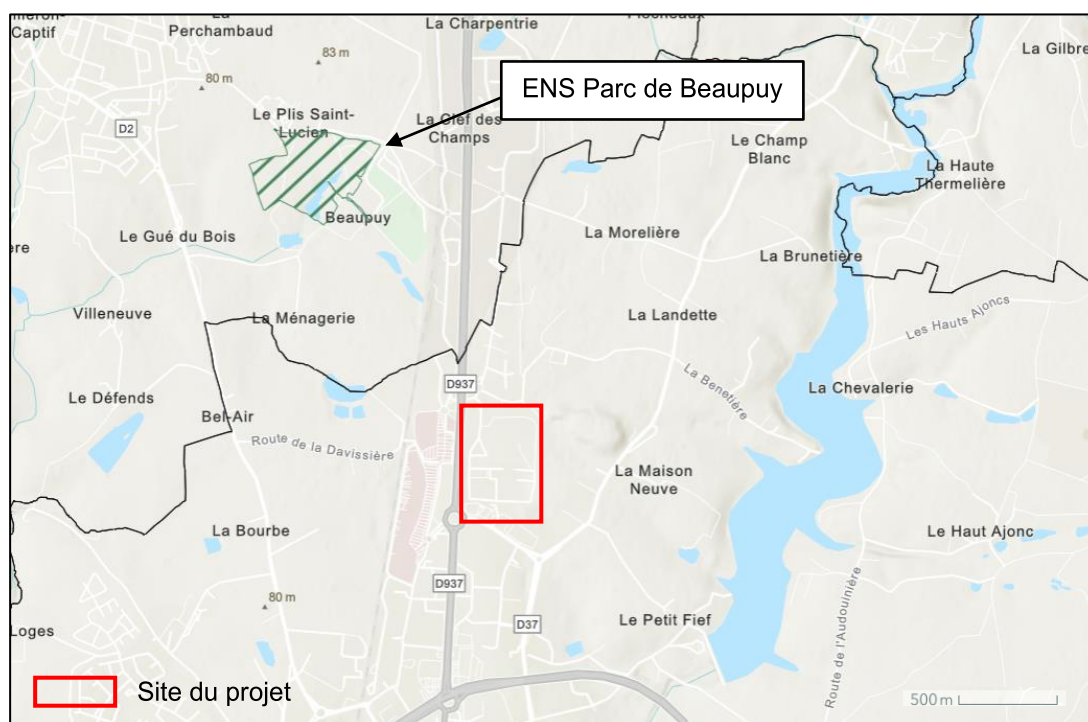
Le site d'étude ne présente pas d'enjeux au regard de sa situation vis-à-vis des ZNIEFF ; d'autant plus qu'il se situe au sein d'une zone d'activité.

4.3 - Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le site du projet n'est pas concerné et n'est pas localisé à proximité par un espace naturel sensible de Vendée.

A noter toutefois la présence d'un site relativement proche (environ 600 m) au Nord/Ouest : l'Espace naturel Sensible du Parc de Beaupuy. Néanmoins, celui-ci est localisé à l'opposé de la vaste zone d'activité du Nord de l'agglomération Yonnaise par rapport au site du projet.

SITUATION DU SITE D'ETUDE VIS-A-VIS DES ENS



Situation du projet vis-à-vis des ENS (Source : CD85)

Le site d'étude ne présente pas de lien avec les ENS du département de la Vendée.

5 – OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DES ESPECES PROTEGEES (ARTICLES L.411-2 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

5.1 – Objet de la demande de dérogation

L'objet du présent dossier est une demande de dérogation pour :

- **La destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées ;**
- **La destruction et la perturbation intentionnelle d'individus protégés ;**

Conformément au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement et à l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction de dérogation, cette dernière porte uniquement sur les espèces protégées ayant un impact résiduel notable induit par le projet.

5.2 – Motif de la demande de dérogation

La présente demande de dérogation répond au motif suivant :

- c) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement.

En effet la société ATINEA envisage la requalification de l'ancien site Michelin autour des énergies nouvelles et des mobilités innovantes et durables. Le but étant de faire émerger à terme un écosystème pour faciliter et accélérer les projets dans ces domaines d'avenir sur un ancien site industriel existant. Comme détaillé dans le chapitre 1.6.4 de ce dossier, ce projet important pour l'agglomération Yonnaise répond à une raison impérative d'intérêt public de nature sociale et économique.

5.3 – Les enjeux vis-à-vis des habitats et de la flore

Les habitats relevés ne présentent pas d'enjeux particuliers et ne sont pas susceptibles d'abriter des espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales.

Concernant la flore, aucune espèce protégée ou d'intérêt patrimonial n'est présente sur le site.

Cependant, quatre espèces classées « invasives » ont été recensées, il s'agit du Robinier faux-acacia, de l'Herbe de la Pampa, de la Datura stramoine et du Laurier palme. Une espèce à caractère envahissant est également recensée, il s'agit *Pyracantha*.

Ces espèces nécessitent des modalités de gestion particulières, afin de ne pas risquer de les disséminer lors d'opération sur le site.

5.4 – Les enjeux vis-à-vis de la faune

Compte-tenu de l'utilisation de certains habitats du site d'étude pour la reproduction ou l'alimentation d'espèces patrimoniales, celui-ci revêt des enjeux faibles à forts vis-à-vis de ces espèces. A ce stade, aucun enjeu très fort n'a été mis en avant.

Pour chacun des habitats à enjeux du site d'étude, on retient les niveaux d'enjeux suivants :

- **Habitats à enjeux forts :**

- Le fourré à ajoncs localisé au Nord/Est.
Celui-ci présente un enjeu fort en tant que zone d'alimentation pour la bouscarle de Cetti et la tourterelle des bois, également en tant que zone d'alimentation et de reproduction pour le chardonneret élégant, la linotte mélodieuse, la fauvette des jardins, le lapin de garenne, le hérisson d'Europe et le lézard des murailles.
L'enjeu important de cette zone se traduit donc par la présence de nombreuses espèces patrimoniales et/ou menacées, notamment par la reproduction probable de la linotte mélodieuse, du chardonneret élégant et du lapin de garenne, espèces menacées

sensibles. De plus, localement ce type d'habitat est peu représenté ce qui limite la possibilité de report de ces espèces en cas de destruction.

- Le boisement dense composé majoritairement de saules et de ronces localisé au Sud/Est.
Celui-ci est utilisé ou présente des caractéristiques très favorables au chardonneret élégant, à la linotte mélodieuse, à la fauvette des jardins, au hérisson d'Europe et au lapin de garenne, pour leur alimentation ou leur reproduction. L'enjeu de conservation de cet habitat est fort du fait de son caractère assez isolé et de sa faible représentation localement.
- La bande boisée épaisse localisée au Nord/Est du site.
Celle-ci est utilisée en tant qu'habitat d'alimentation par la bouscarle de Cetti et la tourterelle des bois, ainsi que potentiellement pour la reproduction du chardonneret élégant, de la linotte mélodieuse, du hérisson d'Europe et du lapin de garenne. Cet habitat constitue également un habitat de chasse pour les chiroptères. Cet habitat est peu représenté localement.
- L'ensemble des haies multistrates, la haie arbustive dense à l'ouest et la haie buissonnante dense au sud du périmètre d'étude.
Ces haies représentent un enjeu fort de conservation car elles sont utilisées pour l'alimentation et la reproduction du chardonneret élégant, de la linotte mélodieuse, du hérisson d'Europe, du lapin de garenne et de la tourterelle des bois. Le verdier d'Europe utilise ces haies pour se nourrir. Cet habitat constitue également un habitat de chasse pour les chiroptères. Ce type de haie dense est peu commun autour du site qui s'intègre dans un secteur très anthropisé.
- La petite friche ligneuse localisée au Nord/Ouest du site.
Celle-ci constitue un habitat d'alimentation et de reproduction pour le verdier d'Europe, le chardonneret élégant et pour le lapin de garenne.

- **Habitats à enjeux modérés :**

- Certains bâtiments qui présentent 7 nids d'hirondelles occupés en 2022 et 5 occupés en 2024 en début de nidification.
Ces derniers sont localisés sur 3 secteurs différents au sein de bâtiments ouverts et de préaux. Ces lieux favorables sont assez bien représentés sur le site. En cas de destruction ou de restauration empêchant l'installation de ce taxon sur les sites de nidification actuels, des aménagements favorables à la nidification de cette hirondelle devront être recréés.
- Le bâtiment central pour la partie du toit gravillonné
Une bande étroite au niveau du toit est gravillonné et constitue un habitat très sensible et favorable à la reproduction du petit gravelot. Les autres bâtiments ne possèdent pas cet habitat propice à l'espèce. En cas de destruction ou de restauration empêchant l'installation de ce taxon sur les sites de nidification actuels, des aménagements favorables à la nidification de ce limicole devront être recréés.
- Certains arbres isolés à l'Ouest du site.
Ceux-ci (arbres utilisés et arbres voisins similaires) présentent un intérêt particulier pour la reproduction du chardonneret élégant et du verdier d'Europe. Ils constituent un enjeu modéré car ils sont bien représentés localement.

- **Habitats à enjeux faibles :**

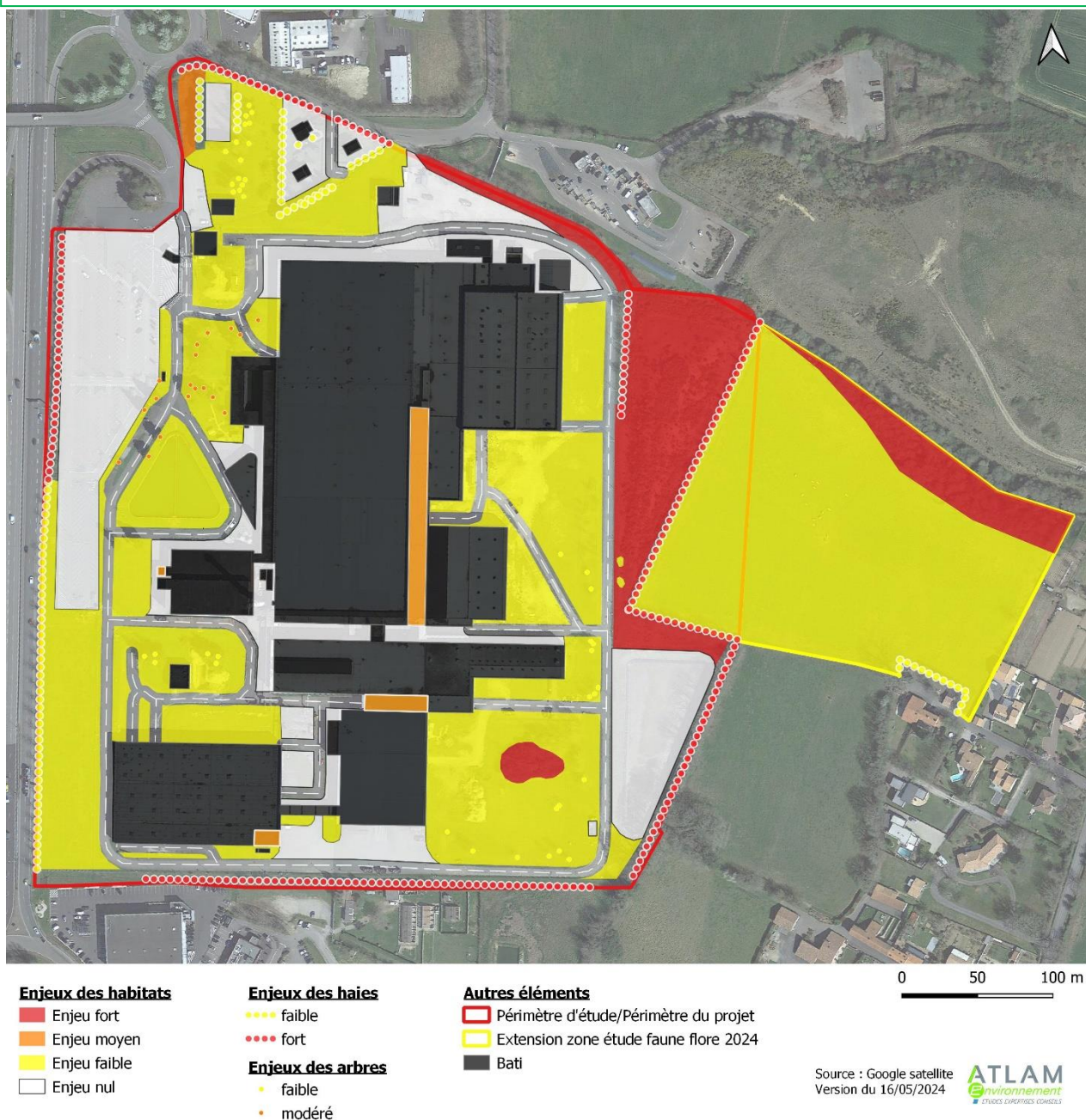
- Les espaces verts tondus du site.

Ceux-ci sont utilisés, pour l'alimentation, par de nombreuses espèces patrimoniales (avifaune, chiroptères, reptiles) mais de façon limitée et souvent ponctuelle. La plupart des espèces profitent de ces vastes espaces pour se nourrir des insectes présents, malgré une gestion très intensive (tonte très régulière), mais sont liées à des milieux en meilleur état de conservation pour vivre. De plus, de nombreux habitats de report sont présents pour ces espèces, notamment à l'Est de la zone d'étude au sein de secteurs bocagers favorables. Le lapin de garenne peut creuser son terrier au sein de ces espaces verts, mais pour cette espèce opportuniste, de nombreux habitats de report bien plus accueillants sont présents au sein des haies du site d'étude ou des zones enfrichées.

- La prairie améliorée
Cet habitat semble peu utilisé par les espèces présentes sur le périmètre d'étude. Il s'agit d'un habitat pas favorable à la reproduction et peu favorable à l'alimentation des espèces (avifaune, chiroptères...). Ce type d'habitat est bien représenté à l'Est du périmètre d'étude.
- La petite zone de dépôt enfrichée.
Celle-ci représente un enjeu faible car elle sert seulement de secteur d'alimentation ponctuel pour plusieurs espèces patrimoniales (chardonneret élégant, linotte mélodieuse, lapin de garenne). Les habitats d'alimentation de report sont très nombreux localement (espaces verts, haies bocagères, prairies).
- Les deux boisements de bouleaux clairsemés.
Ceux-ci constituent un enjeu faible de conservation pour la faune locale. Quelques espèces patrimoniales les utilisent ponctuellement pour s'alimenter ou se reposer ponctuellement, mais ces derniers ne présentent pas d'importance particulière pour ces taxons.
- La haie de thuya dense présente au Nord/Ouest du site.
Celle-ci est probablement utilisée par le verdier d'Europe pour nicher, mais cette dernière présente un enjeu de conservation faible car il s'agit d'une haie composée d'essences horticoles peu intéressantes pour la faune. Le verdier d'Europe bénéficie de haies denses arborées, composées d'essence locales, beaucoup favorables et intéressante pour la faune locale.
- Les autres arbres isolés et haies du site.
Ceux-ci ne présentent pas un intérêt particulier pour la faune locale. Ils constituent un enjeu faible car ils sont utilisés ponctuellement et/ou sont bien représentés localement.
- Le bassin de rétention à l'Ouest
Ce bassin aux parois abruptes est peu favorable à la reproduction des amphibiens, bien qu'une planche ait été mise pour permettre la sortie des amphibiens en cas de piégeage accidentelle de la faune terrestre dans le bassin. De plus, l'absence de végétation est défavorable à la biodiversité.
- Les mares temporaires
Celles-ci ne constituent pas un habitat de reproduction favorable aux amphibiens puisqu'elles ne sont pas en eau assez longtemps et ont été créées par le retournement de la terre par les sangliers.

Le bassin de rétention à l'Est ne présente pas d'enjeu pour la faune et les parois abruptes sont susceptibles de le transformer en pièges pour les individus terrestres souhaitant l'utiliser. Le manque d'eau ou l'absence de végétation est défavorable à la biodiversité. Hormis pour les hirondelles rustiques et le petit gravelot (bâtiment au toit gravillonné), les autres bâtiments du site ne constituent pas des habitats à enjeu pour la faune. Ces derniers n'ont pas le profil pour être susceptibles de servir d'habitat à la faune patrimoniale (absence de bâtiments en pierre et de souterrains accessibles).

ENJEUX DES HABITATS FAUNISTIQUES



5.5 – Synthèse

Les synthèses des impacts du projet sur les espèces patrimoniales et des mesures compensatoires et d'accompagnement sont présentées ci-après.

TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES ESPECES PATRIMONIALES

GROUPES	ESPECES OBSERVEES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES IMPACTEES		NIVEAU DE SENSIBILITE MOYENNE DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT BRUT	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION EN PHASE TRAVAUX	NIVEAU D'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'ESPECE		IMPACT RESIDUEL SUR LES POPULATION S LOCALES DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT RESIDUEL	ESPECE(S) CONCERNEE(S) PAR UNE DEMANDE DE DEROGATION
	Nom scientifique	Nom vernaculaire			Mesures de réduction	Impact sur l'habitat	Impact sur les individus			
Amphibiens	<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Faible	- Aucun habitat de reproduction favorable sur le site	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Nul	Nul	Nul		NON
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	Modéré	- Aucun habitat de reproduction favorable sur le site - Bassin incendie conservé et mares temporaires détruites		Nul	Faible	NEGLIGEABLE	Possible dérangement lors des travaux sur le bassin (hors période de reproduction)	NON
MAMMIFERE S TERRESTRES	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Faible	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux ; - Destruction d'une moyenne partie d'habitats de reproduction/hivernage et d'alimentation ; - Dérangement non significatif et faible risque de mortalité en phase d'exploitation sur et autour du site du projet (espèce peu sensible et souvent liée à l'Homme en milieux périurbain).	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Modéré	Faible	FAIBLE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction, à l'abri et à l'alimentation (11 400m ² d'habitats boisés/enfrichés + 339 ml de haies denses)	OUI
	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Fort	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux ; - Destruction d'une petite partie d'habitats de reproduction/hivernage et d'alimentation ; - Dérangement non significatif et faible risque de mortalité en phase d'exploitation sur et autour du site du projet (espèce peu sensible et souvent liée à l'Homme en milieux périurbain).		Modéré	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction, à l'abri et à l'alimentation (11 400m ² d'habitats boisés/enfrichés + 339 ml de haies denses) Destruction d'habitats potentiellement favorables à l'alimentation (7700 m ² de prairie)	NON (espèce non protégée)

Projet de restructuration ATINEA – La Roche-sur-Yon (85)
DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

GROUPES	ESPECES OBSERVEES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES IMPACTEES		NIVEAU DE SENSIBILITE MOYENNE DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT BRUT	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION EN PHASE TRAVAUX	NIVEAU D'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'ESPECE		IMPACT RESIDUEL SUR LES POPULATIO NS LOCALES DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT RESIDUEL	ESPECE(S) CONCERNEE(S) PAR UNE DEMANDE DE DEROGATION
	Nom scientifique	Nom vernaculaire			Mesures de réduction	Impact sur l'habitat	Impact sur les individu s			
CHIROPTERE S	<i>Pipistrellus khulii</i> , <i>Pipistrellus pipistrellus</i> , <i>Eptesicus serotinus</i>	Pipistrelle de Kuhl, pipistrelle commune, Sérotine commune	Modéré à très fort	- Mortalité et dérangement possible en phase travaux ; - Destruction d'une petite partie d'habitat de chasse (haies denses) ; - Dérangement possible en phase d'exploitation lié principalement aux sources lumineuses.	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER MR6 : LIMITATION DE L'ECLAIRAGE NOCTURNE	Faible	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à l'alimentation (339 ml de haies denses et 11 400m ² d'habitats boisés/enfrichés)	OUI
OISEAUX	Espèces nicheuses, ou potentiellement nicheuses ou en alimentation		Faible	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et des haies ; - Destruction d'une petite partie d'habitats d'alimentation (prairie mésophile, boisement) et de reproduction (boisement), haies, nombreux milieux similaires disponibles à proximité ; - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèces communes généralement peu farouches et s'habituant aux « espaces verts » situés en zone anthropisée.	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	NEGLIGEABLE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (11 400m ² d'habitats boisés/enfrichés) +663 ml de haies divers)	NON
	/	Avifaune commune								
	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Modéré	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et boisement ; - Destruction d'une petite partie d'habitats d'alimentation, bonne disponibilité de boisement ou haie dense autour du site ; - Dérangement non significatif en phase d'exploitation (l'espèce ne trouvera pas de lieux refuges suffisamment denses pour se maintenir sur le site).	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	FAIBLE	Destruction d'habitats favorables à l'alimentation (11 400m ² d'habitats boisés/enfrichés) + 339 ml de haies denses)	OUI

Projet de restructuration ATINEA – La Roche-sur-Yon (85)
DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

GROUPES	ESPECES OBSERVEES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES IMPACTEES		NIVEAU DE SENSIBILITE MOYENNE DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT BRUT	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION EN PHASE TRAVAUX	NIVEAU D'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'ESPECE		IMPACT RESIDUEL SUR LES POPULATION S LOCALES DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT RESIDUEL	ESPECE(S) CONCERNEE(S) PAR UNE DEMANDE DE DEROGATION
	Nom scientifique	Nom vernaculaire			Mesures de réduction	Impact sur l'habitat	Impact sur les individus			
OISEAUX	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Fort	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et boisement ; - Destruction d'une petite partie de son habitat favorable à la reproduction (haies multi-strate à l'Est du site, les fourrés à ajoncs et les boisements saule/bouleau) - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèce généralement peu farouche et capable d'exploiter les « espaces verts » situés en zone anthropisée tant que la végétation est dense.	ME : CONSERVATION D'UNE PARTIE DU FOURRÉ A AJONCS MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés) + 339 ml de haies denses et 36 arbres) Destruction d'habitats favorables à l'alimentation (7700 m² de prairie)	OUI
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Modéré	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et boisement ; - Destruction d'une petite partie de son habitat favorable à la reproduction (haies multi-strate à l'Est du site et les boisements saule/bouleau) - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèce peu farouche et capable d'exploiter les « espaces verts » situés en zone anthropisée tant que la végétation est dense.	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	FAIBLE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés) + 339 ml de haies denses)	OUI
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Modéré	- Dérangement possible en phase travaux lors de la destruction des prairies améliorées et des haies ; - Destruction d'une petite partie d'habitats d'alimentation (prairie améliorée) et d'une faible partie d'habitat de reproduction potentiel (haie à l'Est) - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèce peu farouche	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	FAIBLE	Destruction d'habitats potentiellement favorables à l'alimentation (7700 m² de prairie) Destruction de 339 ml de haies multi strate denses (lieu de reproduction potentiel)	OUI

Projet de restructuration ATINEA – La Roche-sur-Yon (85)
DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

GROUPES	ESPECES OBSERVEES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES IMPACTEES		NIVEAU DE SENSIBILITE MOYENNE DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT BRUT	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION EN PHASE TRAVAUX	NIVEAU D'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'ESPECE		IMPACT RESIDUEL SUR LES POPULATIONS LOCALES DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT RESIDUEL	ESPECE(S) CONCERNEE(S) PAR UNE DEMANDE DE DEROGATION
	Nom scientifique	Nom vernaculaire			Mesures de réduction	Impact sur l'habitat	Impact sur les individus			
OISEAUX	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Modéré	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux (période de reproduction) par la destruction des nids) - Destruction d'une moyenne partie de son lieu de reproduction (8 nids sur deux bâtiments) - Dérangement non significatif en phase d'exploitation (espèces peu farouches et s'habituant bien aux milieux situés à proximité de zones d'activités).	ME : EVITEMENT DE 5 NIDS MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE	Modéré	Faible	MODERE	Destruction de 8 nids Destruction d'habitats potentiellement favorables à l'alimentation (7700 m² de prairie)	OUI
	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Très fort	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré, des haies et du boisement de saule ; - Destruction d'une petite partie de son habitat favorable à la reproduction (haies multi-strate à l'Est du site, les fourrés à ajoncs et les boisements saule/bouleau) - Destruction d'une petite partie de l'habitat d'alimentation (prairie améliorée, haies)	ME : CONSERVATION D'UNE PARTIE DU FOURRÉ A AJONCS MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés + 339 ml de haies denses) Destruction d'habitats potentiellement favorables à l'alimentation (7700 m² de prairie)	OUI
	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Faible	- Dérangement en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction d'une partie du bâtiment - Conservation du toit gravillonné servant d'habitat de reproduction (depuis 1980) pour l'espèce. - Dérangement non significatif en phase d'exploitation, les toits gravillonnés seront toujours présents pour la reproduction.	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE	Faible	Nuls	NEGLIGEABLE	Destruction d'habitats potentiellement favorables à l'alimentation (7700 m² de prairie améliorée)	NON

Projet de restructuration ATINEA – La Roche-sur-Yon (85)
DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

GROUPES	ESPECES OBSERVEES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES IMPACTEES		NIVEAU DE SENSIBILITE MOYENNE DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT BRUT	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION EN PHASE TRAVAUX	NIVEAU D'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'ESPECE		IMPACT RESIDUEL SUR LES POPULATION S LOCALES DE L'ESPECE	NATURE DE L'IMPACT RESIDUEL	ESPECE(S) CONCERNEE(S) PAR UNE DEMANDE DE DEROGATION
	Nom scientifique	Nom vernaculaire			Mesures de réduction	Impact sur l'habitat	Impact sur les individus			
OISEAUX	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Fort	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et boisement ; - Destruction d'une petite partie de son habitat favorable à la reproduction (haies multi-strate à l'Est du site et les boisements saule) - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèce peu farouche et plusieurs bandes boisées à proximité	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés) + 339 ml de haies multi-strate denses)	NON (espèce non protégée)
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Fort	- Dérangement possible en phase travaux (période de reproduction) lors de la destruction du fourré et boisement ; - Destruction d'une petite partie d'habitats d'alimentation (prairie améliorée et, friche ligneuse) et de reproduction (boisement, friche); - Dérangement non significatif en phase d'exploitation sur les milieux favorables préservés : espèce peu farouche et plusieurs haies conservées et bandes boisées à proximité	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Faible	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés + 663 ml de haies diverses)	OUI
REPTILES	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Modéré	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux ; - Destruction d'une moyenne partie d'habitat de reproduction et d'alimentation utilisé (friche, boisement de saules et bouleaux, haie multi-strate) ; - Pas de dérangement en phase d'exploitation (espèces peu sensible).	MR1 : ADAPTATION PERIODE DES TRAVAUX MR2 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN ECOLOGUE MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Modéré	Faible	MODERE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction, à l'hivernage et à l'alimentation (11 400m² d'habitats boisés/enfrichés + 339 ml de haies denses)	OUI
INSECTES	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	Faible	- Pas de dérangement ou de mortalité en phase travaux - Son habitat n'est pas présent sur le site	/	Nul	Nul	NUL	/	NON (espèce non protégée)
	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Sténobothre commun	Faible	- Dérangement et possible mortalité en phase travaux ; - Destruction d'une moyenne partie d'habitat de reproduction et d'alimentation (fourré) ; - Pas de dérangement en phase d'exploitation.	ME : CONSERVATION D'UNE PARTIE DU FOURRÉ À AJONCS MR3 : POSE D'UN BALISAGE DURANT LE CHANTIER	Modéré	Faible	FAIBLE	Destruction d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation (9400 m² d'habitats enfrichés)	NON (espèce non protégée)

TABLEAU DE SYNTHESE DES MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

		MESURES MISES EN PLACE	GROUPES CIBLES	IMPACTS SUR LES MILIEUX A ENJEU	QUANTITE ET LOCALISATION DES MESURES CREEES	BILAN SYNTHETIQUE DES MESURES
MESURES DE COMPENSATION						
COMPLEXE DES MILIEUX OUVERTS	MC1	Création d'espaces verts et gestion extensive	Oiseaux, reptiles, mammifères terrestres, chiroptères, insectes, flore	7 700 m ² prairie améliorée	15 840 m ² d'espaces verts créés ou/et gérés extensivement	16 749 m ² d'habitat ouvert gérés extensivement et favorable à l'alimentation Gain en fonctionnalité par rapport aux gestions précédentes
	MC2	Gestion extensive de prairie par fauche			909 m ² de prairie avec gestion manuelle extensive	
	MC3	Mise en prairie permanente et gestion par pâturage			12 420 m ² de prairie permanente pâturée	Maintien d'une ancienne prairie temporaire en prairie permanente, plus favorable à l'alimentation (Pâturage tournant dynamique, sans amendement) Gain en fonctionnalité
BOISEMENT ET FOURRE	MC4	Développement de fourré sur merlon	Oiseaux, reptiles, mammifères terrestres, chiroptères	9 470 m ² de fourré à ajonc 1 939 m ² de boisement de saule et de bouleau	7 715 m ² de fourré planté, sur merlon de terre	14 230 m ² de milieux boisés/fourrés plantés sur merlon, en ourlet et en bosquet + 1 512 ml de haies denses plantées (soit environ 6 750 m ² de milieux buissonnants et arborés créés) Pour un total de 20 980 m ² Soit un gain surfacique de + 29 m ² par rapport aux objectifs de compensation (17 144 m ² + 3 837 m ² = 20 981 m ²)
		Développement spontanée d'ourlet enfriché			1 485 m ² de fourré en développement spontané sur merlon de terre (issus de l'ancienne fourré à ajonc)	
	MC5	Plantation de bosquet			2 360 m ² d'ourlet enfriché le long de la bande boisée 2 670 m ² de bosquet planté (divisé en 3 unités)	
HAIES	MC6	Plantation haies denses (largeur 4 à 6 m)	Oiseaux, reptiles, mammifères terrestres, chiroptères, insectes, flore	230 ml de haies multi-strates denses 324 ml de haies à faible enjeux (alignement d'arbres et haies horticoles)	702 ml de haies multi-strates denses plantées (dont 200 sur talus) 810 ml de haies buissonnantes denses (dont 104 ml plantées sur talus) Soit un surfacique de 6 750 m ² de milieu buissonnant et arboré	Création d'une mosaïque d'habitats plus fonctionnels qu'à l'initial, avec des milieux diversifiés et favorables à court terme à l'alimentation et à moyen/ long terme à la reproduction des espèces impactées
		Plantation d'arbres isolés	Oiseaux, chiroptères, insectes	36 arbres isolés	85 arbres plantés	Soit 31 arbres supplémentaires plantés

		MESURES MISES EN PLACE	GROUPES CIBLES	IMPACTS SUR LES MILIEUX A ENJEU	QUANTITE ET LOCALISATION DES MESURES CREEES	BILAN SYNTHETIQUE DES MESURES
AMENAGEMENTS PONCTUELS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE	MC7	Création d’hibernaculum	Reptiles, mammifères terrestres, insectes	Haies et lisères favorables au reptiles et petits mammifères	Création de 10 hibernaculums (7 sur site, 3 sur le site de compensation)	Créer un lieu de gîte pour les chiroptères ; de nidification pour l’avifaune ; des habitats ponctuels pour les reptiles et petits mammifères ; et compense la destruction des nids d’hirondelle Gain pour la biodiversité.
	MC8	Pose de nichoirs à hirondelles	Oiseaux (hirondelle)	8 nids d’hirondelles détruits	Installation de 16 supports à nid d’hirondelles	
	MESURES D’ACCOMPAGNEMENT					
	MA1	Création de gîtes à chiroptères	Chiroptères	/	Pose de 5 gîtes à chiroptères sur les bâtiments	
	MA2	Pose de nichoirs à oiseaux	Oiseaux	/	Installation de 5 nichoirs à passereaux et 1 nichoir à faucon crécerelle	
	MA3	Renaturation du bassin Ouest en bassin de rétention enherbé	Amphibiens, insectes	/	1 500 m² renaturés en bassin enherbés, avec surcreusement et expansion du bassin sur 1000m²	Mesures permettant de créer des milieux aquatiques pleinement favorables aux amphibiens et aux insectes, sur un site qui en est dépourvu. Gain pour la biodiversité.
	MA4	Création d’un mare écologique	Amphibiens, insectes	/	Création d’1 mare écologique sur la parcelle de compensation	
HAIES	MA5	Plantation haies buissonnantes en bordure de lot (largeur 2-3 m)	Oiseaux, reptiles, mammifères terrestres, insectes	/	734 ml de haies buissonnantes simple plantées	734 ml de haies buissonnantes plantées en linéaire simple entre les lots, favorable à l’alimentation des espèces les moins farouches